

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-83
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEI.

Nbre de membres présents : 23

Nbre de suffrages exprimés : 30

Excusés : Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Absents : Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEI
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07 septembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

RELAIS PETITE ENFANCE /TARIF COTISATION ANNUELLE
POUR L'ACTIVITE « GYM BEBE »

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230922-2023-83-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023-83**RELAIS PETITE ENFANCE /TARIF COTISATION ANNUELLE POUR L'ACTIVITE « GYM BEBE »**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1996 le Relais Petite Enfance organise avec succès des séances de « Gym bébé » s'adressant aux enfants en âge de marcher jusqu'à 4 ans.

Cette activité a dû être annulée pendant 18 mois du fait de la crise sanitaire et a repris en septembre 2021 avec encore quelques interruptions liées à la crise sanitaire au cours de l'année 2021-22.

Chaque année, une vingtaine de familles adhèrent à cette activité qui se déroule une fois par semaine, hors vacances scolaires, au gymnase des Bruyères les jeudis soir de 18h à 19h. Pour la saison à venir, il est proposé de maintenir les tarifs de cotisation annuelle pour l'activité « Gym Bébé » au même niveau que celui pratiqué en 2022.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Tarif pour les familles résidant à Valentigney : 30€/enfant/an
- Tarif pour les familles extérieures à Valentigney : 50€/enfant/an

Afin de pouvoir mettre en place cette activité pour la saison 2023/2024, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **VALIDE** les tarifs d'adhésion présentés.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER